

République Islamique de Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice

Ministère du Plan

Office National de la Statistique

*Communication sur la Methodologie du Recensement
Général de la Population et de l'Habitat*

*Atelier sur les Recensements Démographiques
16-17 Mars 1998
Monotel Dar EL Barka-Nouakchott*

Présentée par : Ahmed ould Isselmou

Mars 1998

INTRODUCTION

Définition et Objectifs du Recensement

Un recensement général de la population et de l'habitat est une opération exhaustive, relative aux habitants d'un pays et aux caractéristiques de l'habitat, dans le but de disponibiliser des informations démographiques, économiques et sociales se rapportant à une date donnée. Pour cela, il englobe une série d'étapes comprenant: la collecte, le traitement, l'analyse et la publication des données.

Concernant les objectifs globaux du recensement, deux groupes d'objectifs ont été définis: les objectifs à long terme et les objectifs immédiats.

i) les objectifs à long terme

Le recensement permettra à long terme

- d'améliorer la connaissance démographique du pays, autorisant ainsi des études comparatives et l'établissement d'indicateurs démographiques et socio-économiques nécessaires lors de l'élaboration des stratégies et programmes de développement économique et social,
- d'orienter dans le cadre de l'aménagement du territoire la politique en matière de population,
- de disposer d'une base de sondage pour les enquêtes inter-censitaires,
- de concevoir et de mettre en place un système d'information géographique,
- de mesurer l'impact des stratégies nationales déjà adoptées en matière d'éducation, de santé, d'emploi etc.

ii) objectifs immédiats

Les objectifs immédiats du RGPH 1999 sont les suivants:

- déterminer l'effectif et la distribution spatiale de la population ainsi que ses caractéristiques démographiques, notamment : la croissance, le degré de sédentarisation et une meilleure connaissance de la population urbaine,
 - saisir les caractéristiques économiques de la population,
 - améliorer la connaissance de certaines caractéristiques de l'habitat,
- D'autre part, la réalisation du RGPH 1999 permettra de renforcer la capacité de l'Office National de la Statistique dans l'exécution des opérations de collecte ainsi qu'en matière d'exploitation et d'analyse des résultats.

Historique du Recensement

La République Islamique de Mauritanie a réalisé un recensement des principaux centres urbains en 1962, suivi d'une Enquête Démographique en 1965. Le premier Recensement Général de la population remonte à 1977. En 1988, un Recensement Général de la Population et de l'Habitat a été exécuté.

Le recensement concerne toutes les personnes résidentes ou se trouvant temporairement sur le territoire national au moment du dénombrement, ainsi que l'habitat situé sur ce territoire.

1. Phase préparatoire

1.1 Campagne de sensibilisation

La bonne réussite du Recensement Général de la Population et de l'Habitat nécessite une stratégie de sensibilisation efficace et adaptée. Cette stratégie s'appuiera sur les différentes structures politico-administratives du pays ainsi que les différentes composantes de la société civile. Elle fera recours aux différents moyens de communication (radio, télévision, journaux etc.). D'autres moyens seront aussi utilisés pour sensibiliser les populations (affichages, autocollants, rencontres et meeting, etc.). La campagne de sensibilisation débutera à la veille de la cartographie et s'intensifiera au fur et à mesure qu'on s'approchera de la collecte.

1.2 Cartographie

La cartographie du prochain recensement permettra de:

- fournir à chaque agent recenseur les documents techniques définissant clairement et sans ambigüité l'aire géographique qui lui est affectée;
- fournir une base de sondage aréolaires pour les enquêtes post-censitaires;

1.3 Recensement pilote

Le Recensement Pilote consiste à tester l'ensemble de la méthodologie du recensement à travers la réalisation d'un mini-dénombrement sur le terrain, dont les résultats devraient permettre la mise au point définitive de la méthodologie de dénombrement, d'évaluer la logistique à mettre en oeuvre et de tester les différents documents, particulièrement le questionnaire. Elle constitue donc une étape capitale pour la réussite du dénombrement proprement dit.

Il permettra particulièrement de

- tester la cartographie ;
- expérimenter l'organisation et de la méthode de dénombrement
- tester les questionnaires, manuels et autres Documents
- évaluer le rendement des agents recenseurs
- tester l'exploitation informatique ;
- fournir aux cadres du bureau central du recensement une expérience sur les travaux de terrain.

2. Phase de Dénombrement

2.1 Le personnel

Le dénombrement de la population sera réalisé par un personnel composé comme suit :

3.300 agents recenseurs dont 3.150 en zone sédentaire et 150 en zone nomade (réserve incluse) ;

- 872 contrôleurs dont 788 en zone sédentaire et 84 en zone nomade (réserve comprise) ;

- 92 superviseurs dont 80 en zone sédentaire et 12 en zone nomade

- 70 guides en zone nomade

- Au nombre de 13, les chefs de bureaux régionaux seront sélectionnés parmi les cadres de l'Office National de la Statistique. Les adjoints, quant à eux, pourront être recrutés parmi les chômeurs diplômés. Leur sélection se fait à la suite d'une formation et en fonction des résultats obtenus aux épreuves, ainsi qu'à leur aptitude individuelle au travail.

- 150 chauffeurs ; dont 80 en milieu sédentaire et 70 en milieu nomade.

2.2 Recensement des Nomades

La méthode des points d'eau semble être la plus appropriée pour le contexte mauritanien, et ce pour les raisons suivantes :

- la diminution progressive des effectifs des nomades dont le nombre est estimé à 123.613 personnes, soit 5% de la population totale en 1998,

- le changement du mode de nomadisme basé sur le pastoralisme s'est répercuté sur la structure sociale. Ainsi, certaines familles se retrouvent partagées entre le milieu nomade et celui sédentaire, ce qui représente un facteur limitant leur mobilité dans un cadre restreint.

L'avantage de cette méthodologie est la diversité de données démographiques et socio-économiques qu'elle fournit au niveau géographique le plus fin. Aussi, cette méthodologie a été utilisée lors du recensement de 1988 sur recommandation de la mission de l'expert des Nations Unies en recensement, organisée du 29 avril au 28 mai 1986. Elle a été également recommandée par le séminaire des démographes maghrébins tenu à Nouakchott les 15 et 16 janvier 1992.

3 Exploitation des données

3.1 Saisie et traitement des données

Après la centralisation des documents, une organisation des sites de saisie et de traitement est prévue. Aussi, une formation aux logiciels appropriés de traitement des recensements (IMPS) sera dispensée avant l'exécution des recensements.

3.2 Organisation des travaux d'analyse

Les travaux d'analyse vont démarrer à l'issue de la phase de traitement des données, dont on attend la production des tableaux statistiques prioritaires, fin décembre 1999, au plus tard. Les différents thèmes retenus ci-dessus seront confiés à des cadres nationaux, comprenant à la fois ceux du BCR et des consultants nationaux.

3.3 Publication des résultats

Il est prévu la publication des résultats provisoires émanant du dépouillement des récapitulations faites par les agents sur le terrain par les agents. Ensuite, seront publiés les résultats prioritaires sous-forme de tableaux statistiques.

La dissémination des résultats se fera dans le cadre d'un séminaire national, en ce qui concerne les données publiées au niveau national. Au niveau régional, il est prévu d'organiser dans chacun des chefs-lieu des wilayas, un séminaire de dissémination avec la participation des représentants des moughataa et des communes.

4. Enquête de couverture

Après l'achèvement des opérations de terrain, une enquête doit être menée pour estimer le degré de couverture du recensement. Elle sera réalisée dans les districts de recensement sélectionnés en milieu sédentaire.

Elle est prévue deux semaines après la fin du dénombrement, et son exploitation permettra d'évaluer le taux de couverture selon les strates considérées et sera exploitée de façon manuelle et informatique.

ANNEXE I : Définition des concepts

Localité Tout lieu de peuplement composé d'au moins une habitation inamovible, c'est à dire non conçue pour être habitée. Cette habitation peut être une maison en dur, une case en banco, une baraque,

Milieu urbain : Le milieu urbain est composé de l'ensemble des villes de 5000 habitants et plus. Le reste du pays constitue le milieu rural

Concession : Construction ou ensemble de constructions indépendantes, disposant d'une entrée principale et regroupant un ou plusieurs bâtiments quel que soit le matériau utilisé. La concession peut être clôturée ou non. Elle peut être habitée par un ou plusieurs ménages.

Logement : Pièce ou ensemble de pièces à usage d'habitation, occupée le plus souvent par un seul ménage. Il peut être constituée par une concession entière (villa, baraque, maison ordinaire), une partie d'une concession(appartement dans un immeuble à étage, une ou plusieurs pièces dans une maison ordinaire).

Ménage ordinaire : Groupe de personnes(ou une seule personne) apparentées ou non vivant ensemble dans le même logement ou concession, et satisfaisant à l'ensemble de leurs besoins économiques et sociaux essentiels(nourriture en particulier). Ils reconnaissent en général l'autorité d'un chef de ménage.

Ménage collectif: Groupe de personnes vivant dans un même établissement pour des raisons particulières . études, santé, voyage, caserne. Le plus souvent, il n'existe pas de lien de parenté entre les membres du ménage collectif.

Résident : Est résident dans une localité, tout individu qui y habite au moins depuis six mois. Toutefois, toute personne vivant dans une localité depuis moins de six mois doit être recensée comme résident lorsque sa durée de séjour prévue atteint les six mois.

Résident présent : Résident ayant passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans sa localité(ou campement) de résidence qu'il s'y trouve ou non au moment du recensement.

Résident absent: Résident n'ayant pas passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans sa localité(ou campement) de résidence qu'il s'y trouve ou non au moment du recensement. Toute fois la durée de l'absence doit être inférieure à six mois.

Visiteur selon le recensement sédentaire : Toute personne sédentaire ne résidant pas habituellement dans la localité de résidence du ménage recensé mais qui y a passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur. Elle n'a pas l'intention d'y séjourner plus de six mois.

En milieu nomade, le visiteur est défini comme " toute personne nomade, ne résident pas habituellement dans le campement du ménage recensé mais qui y a passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur. Les sédentaires de passage dans les campements nomades au moment du recensement doivent être classés dans la rubrique "sédentaire" pour ce qui est de leur situation de résidence.

Milieu nomade :c'est le milieu où l'élevage du bétail constitue l'activité prépondérante, basée sur la recherche des pâturages, et qui est caractérisé par la mobilité des populations et de l'habitat. Le mode de vie nomade se fonde pour l'essentiel sur les produits animaliers, même s'il subit l'influence, à une échelle limitée, d'activités urbaines conune le commerce, l'artisanat etc. Mais le dénominateur commun entre les différents types de nomadisme demeure la mobilité de l'habitat.

Types de nomadisme: Compte tenu des mutations profondes qu'a connues le pays au cours des dernières décennies, le nomadisme a pris plusieurs formes. C'est ainsi que l'intérêt croissant pour la scolarisation, l'accès aux services de santé humaine et vétérinaire, l'approvisionnement en denrées alimentaires, ajoutés « au mirage urbain », sont autant de facteurs responsables de l'apparition de plusieurs types de nomadisme. Il s'agit des types suivants :

- **Nomades éleveurs transhumant** à la recherche des pâturages et de l'eau, composés à la fois de propriétaires et de bergers,
- **Nomades** qui se sont installés autour d'un point d'eau par préférence pour la **résidence fixe**, et qui se déplacent en période d'hivernage dans un espace restreint,
- **Nomades, se déplaçant dans un espace restreint** à proximité d'une localité avec laquelle ils sont intènement liés et où ils ne possèdent pas d'habitation.

le nomade: il est tout individu qui réside dans le milieu nomade pour une période qui dépasse six mois de l'année.

ménage nomade: c'est un individu ou un ensemble d'individus qui entretiennent ou non des liens de parenté, partagent le même logement, satisfassent ensemble leurs besoins essentiels ; économiques, sociaux et particulièrement alimentaires et reconnaissent le plus souvent l'autorité du chef de ménage.

Campement nomade: c'est un ménage ou un groupe de ménages qui se déplacent et se sédentarisent ensemble, ayant souvent en commun le même patronyme, occupant souvent des habitations amovibles (tentes, huttes, Gueitoun etc.) - même si celles-ci ne sont jamais déplacées . Il est à exclure de cette définition les campements de réfugiés.

Unité communale : En principe, chaque mougataa est subdivisée en une ou plusieurs communes. La commune est une division administrative qui est constituée de localité et /ou campements et points d'eau;

Point d'eau : Un point d'eau est une source utilisée par les nomades au moins pendant une partie de l'année. Le point d'eau peut être de plusieurs natures : sources, puits, mares, gueltat etc.

District de Recensement : c'est une aire géographique, dont les limites sont parfaitement définies par un document (plan, photo aérienne, croquis) et facilement repérable sur le terrain, et qui sera confié à un et un seul agent recenseur.

Zone de contrôle: Confiée à un contrôleur, la zone de contrôle regroupe en moyenne 4 à 5 districts de recensement adjacents.